

Avis voté en plénière du 15 mars 2017

# Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité

## Déclaration du groupe de l'Agriculture

La fiabilité et la bonne santé de nos petites entreprises d'amont et d'aval, sont essentielles. Leur développement dépend avant tout de l'existence d'un marché. Toutefois, il est bien entendu que les modalités de leur financement peuvent déterminer la vitesse de leur croissance et leur pérennité.

Le travail mené par notre assemblée a permis de dépasser les idées reçues tant sur les petites entreprises que sur les établissements bancaires. Nous aurions peut-être pu mieux équilibrer notre texte en renforçant notre attention sur la situation des entreprises, sur les difficultés de leurs dirigeants plutôt que de nous focaliser, parfois trop, sur le fonctionnement des banques.

Nous avons toutefois apprécié la prise en compte des efforts accomplis par les banques pour améliorer la relation entre les dirigeants des entreprises et les banques. Le texte cite notamment le réseau de référents-financement mis en place en Normandie.

Tout au long des travaux, le groupe de l'agriculture a été attentif à trois points :

En premier lieu, la proposition relative au recours des garanties personnelles des dirigeants. Il est proposé que ce recours soit limité à une part du montant total de l'endettement. Il était important pour nous d'encadrer cette proposition afin de ne pas faire porter le risque uniquement sur les prêteurs et déresponsabiliser les dirigeants. Le rapporteur a su tenir compte de notre remarque.

En second lieu, sur l'information publique relative aux crédits accordés aux PME/TPE. Il était essentiel pour nous de respecter les règles de confidentialité portant sur les activités de chaque établissement bancaire. Les modifications apportées au texte ont introduit cette exigence de confidentialité. Toutefois, nous aurions souhaité qu'elle soit encore plus clairement formulée.

En troisième et dernier lieu, les développements relatifs à la BPI. Si le secteur agricole avait été exclu du champ d'investigation de l'avis, le groupe de l'agriculture souhaiterait que l'on rappelle à la BPI que les exploitations agricoles sont aussi des PME/TPE.

D'une manière générale, pour nous, le dispositif proposé est intéressant à la condition qu'il se cantonne à l'accompagnement des banques en contre-garantie de leurs prêts. De plus, il est essentiel que cela n'affecte pas le cadre concurrentiel avec les autres banques. Les discussions soutenues que nous avons menées dans la section sur la question de la BPI démontrent, s'il en était besoin,

l'importance et la sensibilité du sujet. Il nous paraissait nécessaire de rédiger un dissensus sur ce point. Le groupe de l'agriculture a voté l'avis.